Commne de GASSIN (83)
Place de la Mairie, 83580 GASSIN
Tel : 04 94 56 62 00
Site Internet : https://www.mairie-gassin.fr/

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GASSIN (83)

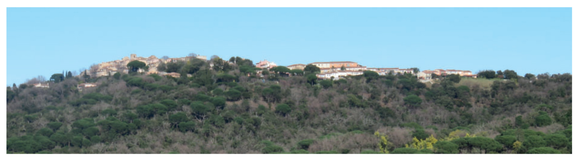

4j. REGLEMENT GRAPHIQUE PARTIE CENTRALE (1/3.000e ET 1/2000e)

Dates :

PLU approuvé par DCM du 18/06/2009
PLU modifié et révisé par DCM en date des 01/04/2010, 30/10/2012, 07/11/2013, 28/01/2016, 15/12/2016, 30/05/2017 et 22/03/2018
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 13/06/2019
Débat sur les orientations générales du PADD le 20/01/2022
PLU arrêté par DCM du 30/03/2023
PLU approuvé par DCM du 15/02/2024

DCM : Délibération du Conseil Municipal
PLU : Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT APPROUVE - 15/02/2024

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

Les zones d'aléas sont reportées aux planches graphiques 4k et 4l

0 150
mètres
Échelle 1:3 000

Zones et secteurs du PLU

- Zone urbaine patrimoniale du village UA
- Zone urbaine dense et mixte UB
- Zone urbaine à vocation principale d'habitat UC
- Secteur urbain à vocation principale d'habitat dense UCa
- Autre Secteur Déja Urbanisé UCasdu
- Secteur urbain à fort enjeu paysager UCb
- Secteur urbain à fort enjeu paysager et proche du rivage UCbr
- Secteur urbain lié au stade de La Croix Valmer UCs
- Zone urbaine économique UE
- Secteur urbain dense lié au golf UGa
- Secteur urbain moins dense lié au golf UGb
- Zone urbaine industrielle UI
- Zone à urbaniser mixte AUb
- Zone à urbaniser AUCb à vocation de logements
- Zone à urbaniser stricte 2AU (non réglementée)
- Zone agricole A
- Secteur agricole protégé Ap
- Zone naturelle N
- Secteur naturel de camping Nc
- Secteur naturel d'aire de camping naturelle Nc1
- Secteur naturel d'équipement collectif Ne
- Secteur naturel lié au parcours du golf Ng
- Secteur naturel de loisirs (polo) Ns
- Secteur naturel touristique (village Air France) Nt1
- Secteur naturel touristique (Roche Parc) Nt2
- Secteur naturel touristique (Azur Park) Nt3
- Secteur naturel touristique (Oasis) Nt4
- Secteur naturel touristique (Les Chênes) Nt5
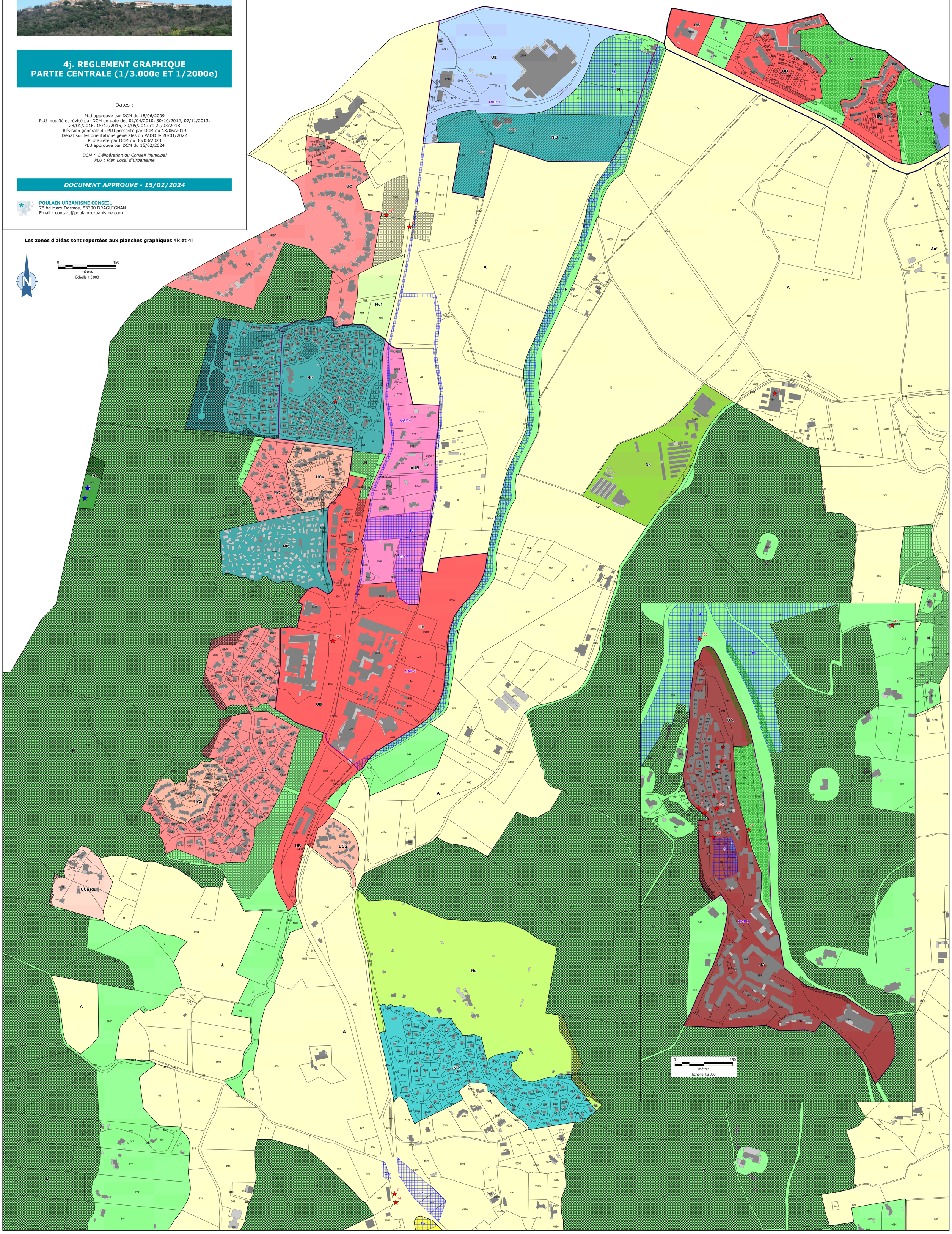
- Distance de 100 m par rapport au rivage
- Espace Proche du Rivage
- Elément patrimonial au titre du L151-19 du CU
- Elément pouvant changer de destination
- Espace Boisé Classé au titre du L.113-1 du CU
- Espace Boisé Classé significatif au titre du L.121-27 du CU
- Emplacement réservé
- Espace paysager au titre du L151-19 du CU
- Secteur de taille et de capacité limitée
- Secteur de mixité sociale
- Orientation d'aménagement sectorielle